



## ANNEXE PEDAGOGIQUE – PROGRAMME PRESENTIEL

### OBJECTIFS :

Répondre aux exigences de la réglementation : dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant vingt personnes au moins pendant plus de quinze jours, un membre du personnel doit avoir une formation de secouriste du travail (code du travail article R 4224-15) - Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours - Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise - Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise - Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

**PUBLIC CONCERNE :** Personnel souhaitant obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail afin de pouvoir secourir et alerter les secours efficacement en cas d'urgence. Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, sans prérequis particulier.

**PRE REQUIS :** Avoir 18 ans, être apte médicalement, savoir compter, lire et écrire le français. Accessible aux personnes en situation de handicap sous conditions. Les pré requis sont vérifiés par l'employeur avant l'entrée en formation.

### CONTENU

#### **Le sauvetage-secourisme du travail**

Les accidents du travail et l'intérêt de la prévention des risques professionnels.

Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail, son rôle dans l'entreprise, en dehors de l'entreprise et son interaction avec les autres acteurs de la prévention.

#### **De "protéger à prévenir" et de "faire alerter à informer"**

Repérer des risques dans une situation de travail, les **supprimer**, dans la limite du champ de compétence, de l'autonomie du SST dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention et **informer** son responsable hiérarchique et/ou la(les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise

#### **Rechercher les risques persistants pour protéger**

Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail L4121 et R4121)

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. -Supprimer ou isoler des dangers

Activer les éléments de sauvetage dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

#### **Examiner la victime et faire alerter**

Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. - Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

#### **Secourir**

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s), en cas de : saignement, étouffement, malaise, brûlure, fracture, plaie, inconscience, arrêt cardio-ventilatoire (utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE))

Mise en pratique chez l'adulte, chez l'enfant et chez le nourrisson

**Situations inhérentes aux risques spécifiques** - Risques spécifiques et conduites particulières à tenir

### MODALITES D'EVALUATION :

Par évaluation continue des stagiaires, vérification des informations de la session par le formateur et enregistrement des résultats à l'issue de la formation. Critères d'évaluation utilisés pour la validation définis par référentiel INRS. Après réussite des épreuves certificatives, un certificat SST d'une validité de 24 mois sera remis au candidat qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

**Effectif :** groupe de 4 à 10 personnes encadrées par un moniteur formé par l'INRS

**Durée :** 2 jours soit 14h00 : dont 12 heures effectives de face à face pédagogique. Il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques particuliers de l'entreprise et de la profession selon l'avis du médecin du travail

**Recyclage :** Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent

# Formation initiale SST Sauveteur Secouriste du Travail